



COMMUNE DE SAINT-CERGUES (HAUTE-SAVOIE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°ST-2023-05 – Annule et remplace l'arrêté n°ST-2020-07

Objet : Arrêté fixant les limites d'agglomération

Le Maire de Saint-Cergues,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25 à 28 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication ;

Considérant, que les zones agglomérées doivent être définies dans le cadre du projet de Règlement Local de Publicité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites d'agglomérations sont abrogées.

ARTICLE 2 :

Les limites des agglomérations de Saint-Cergues, au sens de l'article R 110-2 du Code de la Route, sont fixées ainsi qu'il suit dans le tableau en annexe page 3.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 4 :

Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint-Cergues.

ARTICLE 6 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cergues, le Président du Département de la Haute-Savoie, le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cergues, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Gabriel DOUBLET



Affiché ou publié et notifié le 26 janvier 2023

Numéro	Type	Longitude	Latitude	Voie	Communale	Départementale	PR	Nom Agglomération
BUSSIOZ								
1	Sortie	6.328652	46.249319	Route des Framboises	225			
2	Entrée	6.328518	46.249365	Route des Framboises	225			
3	Entrée	6.327005	46.245396	Route des Framboises	225			
4	Sortie	6.326855	46.245499	Route des Framboises	225			
5	Sortie	6.327990	46.245511	Route de Bussioz	19			
6	Entrée	6.328096	46.245524	Route de Bussioz	19			
MONIAZ								
7	Sortie	6.312623	46.245311	Route de Moniaz		RD1	PR 0+564	MONIAZ
8	Entrée	6.312485	46.245343	Route de Moniaz		RD1	PR 0+564	MONIAZ
9	Entrée	6.308830	46.241875	Route de Moniaz		RD1	PR 0+002	MONIAZ
10	Sortie	6.308703	46.241915	Route de Moniaz		RD1	PR 0+002	MONIAZ
11	Sortie	6.310069	46.242491	Route de Draillant	3			
12	Entrée	6.310281	46.242504	Route de Draillant	3			
LA GARE								
13	Sortie	6.297019	46.224504	Route de la Gare		RD15	PR 27+479	LA GARE
14	Entrée	6.297072	46.224434	Route de la Gare		RD15	PR 27+479	LA GARE
15	Entrée	6.304131	46.225504	Route de la Gare		RD15	PR 28+043	LA GARE
16	Sortie	6.304101	46.225340	Route de la Gare		RD15	PR 28+043	LA GARE
CHEF-LIEU								
17	Sortie	6.326498	46.243304	Rue des Allobroges		RD15	PR 31+194	ST CERGUES
18	Entrée	6.326371	46.243321	Rue des Allobroges		RD15	PR 31+194	ST CERGUES
19	Entrée	6.312114	46.227064			B 1206 02C	PR 0+280	ST CERGUES
20	Sortie	6.311961	46.226695			B 1206 02D	PR 0+031	ST CERGUES
21	Sortie	6.313140	46.226800			B 1206 02B	PR 0+023	ST CERGUES
22	Entrée	6.310873	46.221877			B 1206 02A	PR 0+252	ST CERGUES
23	Entrée	6.311230	46.220746	Route de la Cave aux Fées	224			
24	Entrée	6.309534	46.226848	RD 15 route de La Gare		RD15	PR 28+676	ST CERGUES
25	Sortie	6.309529	46.226917	RD 15 route de la Gare		RD15	PR 28+676	ST CERGUES